

EPI : Equipier de Première Intervention avec exercice d'évacuation (7 heures)



Règlementation :

Texte de référence:

L'article R.4227-28 du code du travail oblige l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Délai d'inscription :

10 jours minimum avant l'entrée en formation

Date de formation

Du jj/mm/aa au jj/mm/aa

Pré-requis :

- Aucun

Durée :

1 jour soit 7heures

Nombre de participants :

Jusqu'à 12

Qualification des intervenants:

SSIAP ou pompiers ou anciens pompiers

Vérification des acquis:

Fiche d'évaluation à l'issue des parties théoriques,

Fiche d'évaluation à l'issue des parties pratiques.

Objectif:

Permettre aux salariés d'acquérir les compétences afin de savoir donner l'alerte, utiliser un extincteurs ou un robinet d'incendie armé sur un départ de feu et organiser une évacuation

Programme

1) Le feu

- Les causes des incendies
- Le développement des incendies
- Le triangle du feu
- La propagation
- Les classes de feux
- Les feux d'origine électrique

2) Les agents extincteurs

- Les différents extincteurs
- Les RIA (robinet d'incendie armé)

3) Le rôle des EPI

4) La sécurité incendie dans l'établissement

- L'alarme
- L'alerte
- Les consignes
- Que faire en cas d'incendie (principes fondamentaux de l'évacuation)

Matériel nécessaire à la formation:

- Extincteurs (eau, poudre, CO²),
- Robinet d'incendie armé,
- Vidéos
- Informatique avec vidéo projecteur
- Bac à feu écologique